



ÉDITORIAL



Fabien Sudry,

PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ,
PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

À la faveur du doublement de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) il y a quelques années, de la pérennisation de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et des moyens importants dégagés dans le cadre de France relance, l'État est redevenu un acteur majeur dans le financement direct des investissements des communes et des intercommunalités.

Je le constate, comme tous les responsables publics, lors des inaugurations et des ouvertures d'équipement.

En ajoutant aux dotations généralistes, comme la DETR et la DSIL, les dotations spécifiques, comme les aides au titre des monuments historiques ou les soutiens aux nouvelles mobilités, les subventions de l'État couvrent une palette très large des besoins locaux, notamment dans les territoires ruraux.

Les catégories éligibles des dotations généralistes font l'objet de concertations avec les représentants des collectivités, afin de répondre le mieux aux besoins des territoires. C'est par exemple le sens de la commission des élus qui associe toutes les catégories de collectivités et les parlementaires. S'agissant des intercommunalités, le cadre est généralement contractuel, avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

La gestion déconcentrée permet une gestion souple et les dossiers sont dématérialisés pour gagner en rapidité, tandis que les sous-préfets conseillent dans la proximité les élus et leurs équipes.

La présente plaquette donne quelques exemples de beaux projets soutenus ; elle dresse aussi le montant et le nombre des subventions attribuées dans les différents domaines. Chacun pourra en mesurer la diversité et l'importance.

Sur les années 2021 et 2022, l'État et ses opérateurs auront ainsi attribué sous diverses formes une enveloppe de 110 millions d'euros d'aides directes aux projets des communes et des intercommunalités de Côte-d'Or.

SOMMAIRE

Les principaux outils de financement

6

DETR
Dotation
d'équipement
des territoires
ruraux

10

Subventions Fonds
friches
Subventions de
l'agence de la transition
écologique (ADEME)

7

DSIL
Dotation
de soutien à
l'investissement
local

11

Subventions de
l'agence nationale
du sport
Crédits de l'agence
nationale pour la
rénovation urbaine

8

FNADT
Fonds national
d'aménagement
du territoire
Subventions en faveur
des monuments
historiques

12

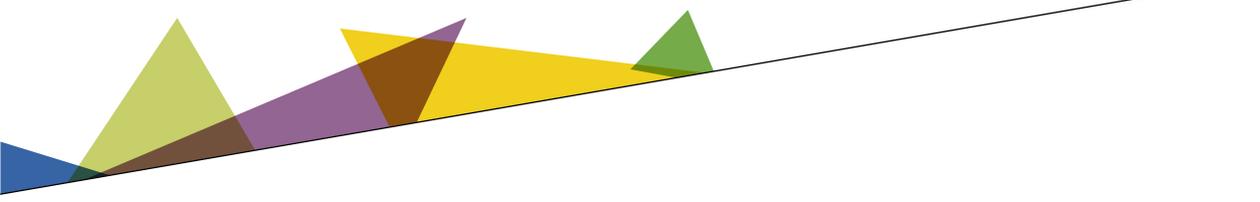
Aides à la relance
de la construction
durable
Fonds Mobilités
actives 2020

9

Subventions des
agences de l'eau
Subventions de la
dotation générale
de décentralisation -
bibliothèques

13

Rénovation des
aires d'accueil des
gens du voyage
Subventions
pour les projets
alimentaires
territoriaux (PAT)



14

Tableau récapitulatif des sommes allouées
en 2020 et 2021

15

Gestion et dématérialisation
des dotations DETR et DSIL

16

Contacts utiles

17

18

Les principaux outils de **FINANCEMENT**

Dotation d'équipement des territoires ruraux DETR

La Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) soutient les projets d'investissement des collectivités du milieu rural et des services publics locaux. Les catégories éligibles sont définies chaque année par une commission dédiée.

2020

311 opérations
13,66 millions €

2021

409 projets
13,84 millions €



Pour quels travaux ?

Projets en faveur des services au public, travaux et accessibilité sur le patrimoine communal et intercommunal, terrains et équipements sportifs, construction et entretien des écoles, eau, assainissement, etc...

720 projets
au total

27,5 millions €
de subventions



Dotation de soutien à l'investissement local DSIL

La DSIL pérennisée en 2018 permet d'orienter l'investissement des collectivités vers les grandes priorités nationales en matière d'aménagement des territoires et de transition écologique.

2020

67 projets

3,45 millions € de DSIL de droit commun

5,6 millions € de DSIL plan de relance

2021

59 projets

3,24 millions € de DSIL de droit commun

5,6 millions € + 423 200 € (reliquat 2020) de DSIL plan de relance



BOULANGERIE

Leuglay (21)

Subvention de 11 410 €

La DSIL finance notamment les politiques contractuelles engageant l'État et les collectivités dans le cadre des contrats de relance et de transition écologique (CRTE).



MÉDIATHÈQUE Châtillon (21)

Subvention de 728 000 €

126 projets
au total

18 millions €
de subventions



MAISON DE SANTÉ

Thorey en plaine (21)

Subvention de 1 102 000 €



**RÉNOVATION DES FAÇADES
DE LA MAIRIE - Meursault (21)**

Subvention de 51 000 €

Fonds national d'aménagement du territoire (FNADT)

Les crédits de ce fonds accompagnent particulièrement les collectivités dans les investissements structurants en faveur du développement et de l'aménagement du territoire.

2020

4 opérations
928 086 €

2021

4 projets
91 009 €



8 projets
au total

1 million €
de subventions

Subventions en faveur des monuments historiques

Les crédits du ministère de la Culture sont attribués aux collectivités pour l'entretien du patrimoine historique et inscrit.



2020

39 projets
1 208 008 €

2021

41 projets
1 817 704 €

80 projets
au total

3 millions €
de subventions

Subventions des agences de l'eau



Sont soutenus dans le cadre de règlements d'intervention spécifiques aux trois agences de l'eau intervenant sur le territoire de la Côte-d'Or les investissements concernant les politiques de l'eau, de la restauration des milieux et de l'assainissement.

124 projets
au total

24.9 millions €
de subventions

2020

67 opérations
5 982 156 €

2021

57 projets
18 924 793 €

Subventions au titre de la dotation générale de décentralisation (DGD) bibliothèques

2020

15 projets
210 268 €

2021

16 projets
2 777 560 €

Les crédits de la DGD bibliothèque viennent soutenir les projets de création de bibliothèques, de médiathèques ainsi que les équipements associés.

31 projets
au total

2.9 millions €
de subventions



BIBLIOTHÈQUE
Saulieu (21)

Équipement à hauteur
de 22 093 €

Subventions Fonds friches

Elles sont octroyées dans le cadre d'appels à projet. Les subventions viennent aider à la réutilisation des sols et permettent ainsi de lutter contre l'artificialisation de nouveaux espaces.

2021

4 projets
2 517 098 €

AMI LINPAC Is/Marcilly (21)

Reconversion
d'un site industriel
désaffecté et pollué
soutenue à hauteur
de 484 922 €



Subventions de l'agence de la transition écologique (ADEME)

Le champ d'intervention est large. Il est précisé par les règlements de l'agence (domaines des économies d'énergie, des énergies renouvelables, des déchets ...)

2020

10 projets
22 242 294 €

STATION HYDROGÈNE de Dijon Nord soutenue à hauteur de 1 662 107 €



Subventions de l'agence nationale du sport

L'agence du sport apporte un soutien aux équipements sportifs de proximité.

Les projets éligibles sont les projets individuels ou concernant plusieurs équipements de proximité portés par toutes collectivités ou groupement de collectivités et leurs mandataires.



PARCOURS DE SANTÉ

Parc de la Fontaine aux Fées
Talent (21) soutenu à hauteur
de 10 000 €

9 projets
au total

590 590 €
de subventions

2020

2 dossiers
513 590 €

2021

7 dossiers
77 000 €

Crédits de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)

2021

2 opérations
1 436 438 €

Ces crédits soutiennent les opérations de renouvellement urbain dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.



DÉMOLITION
Rénovation du quartier
de la Fontaine d'Ouche
à Dijon (21)

Aides à la relance de la construction durable

2021

8 communes
1 400 000 €

Les aides de l'État sont attribuées sur la base des permis de construire dans les zones denses.

8 communes
en Côte-d'Or

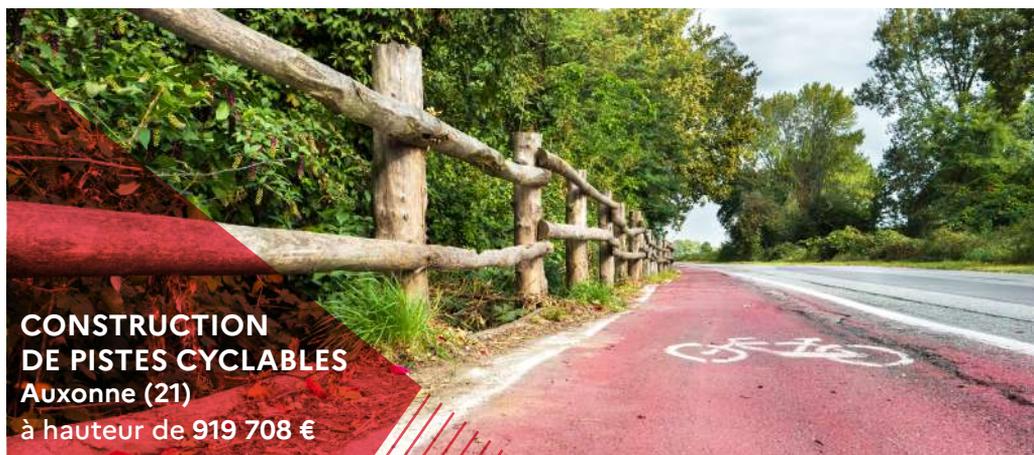
1.4 million €
de subventions

Dijon - Quetigny - Fontaine-lès-Dijon
Ruffey-lès-Echirey - Gevrey-Chambertin
Beaune - Couchey - Seurre



Fonds Mobilités actives 2020

Le fonds national « Mobilités actives » apporte un soutien aux projets de création d'axes cyclables et de mobilités douces au sein des collectivités.



CONSTRUCTION
DE PISTES CYCLABLES
Auxonne (21)
à hauteur de 919 708 €



EXTENSION DU
TRAMWAY
Dijon métropole (21)
« transports collectifs
en site propre »
pour 1,23 M d'euros

Rénovation des aires d'accueil des gens du voyage



2021

2 opérations
130 000 €

Subventions pour les projets alimentaires territoriaux (PAT)



2020

2 projets
83 943 €

2021

7 projets
1 439 459 €

Certains projets alimentaires territoriaux ont pu être accompagnés en 2019-2020 par un financement DRAAF (AAP PRALIM) :

- CC CAP Val de Saône (dossier 2019)
« La restauration collective : premier levier de résilience pour une alimentation saine et durable sur le territoire de la CAPVDS »
- aide de 25 000 €

- Pays Beaunois (dossier 2020) « PAT sur le Pays Beaunois » - aide de 58 943 €
soit un total de 83 943 €



9 projets
au total

1.5 million €
de subventions

2020 2021

Agence de l'eau	5 982 456 €	18 924 793 €
Agence Nationale du Sport	513 590 €	77 000 €
Crédits patrimoine	1 208 008 €	1 817 704 €
DGD Bibliothèque	210 268 €	2 777 560 €
DETR	13 662 000 €	13 848 000 €
DSIL	9 069 020 €	9 268 500 €
FNADT	928 086 €	91 009 €
Aides de l'Ademe	22 242 294 €	1 436 438 €
Rénovation des aires d'accueil des gens du voyage		130 000 €
Extension du tramway de Dijon métropole		1 230 000 €
Fonds Mobilités actives	919 708 €	
Aide à la relance de la construction durable		1 400 000 €
Fonds friches		2 517 098 €
Projets alimentaires territoriaux	83 943 €	1 439 459 €
Sous-total	54 819 373 €	54 957 561 €

Total 110 MILLIONS €

Gestion et dématérialisation des dotations **DETR ET DSIL**

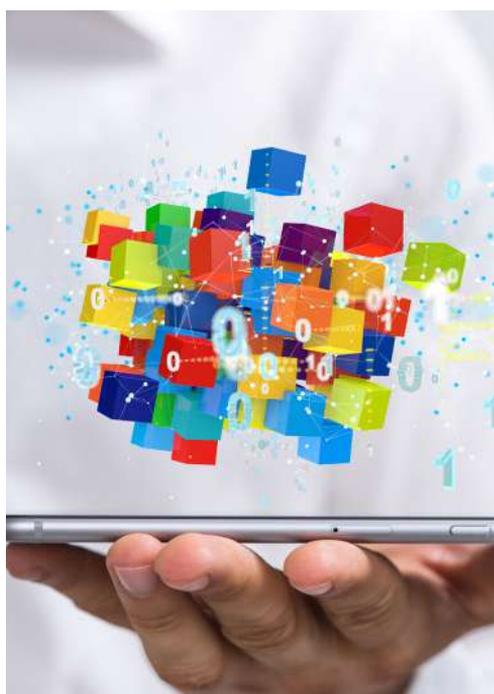
Les dotations de soutien aux investissements DETR et DSIL font l'objet d'une gestion déconcentrée, adaptée à la réalité des besoins des territoires, favorisant des décisions rapides et concertées avec les partenaires.

Pour la DETR,

une commission des élus associe les représentants des collectivités au choix des catégories d'investissements aidés et aux décisions sur les projets importants.



Les sous-préfets
d'arrondissement
sont les
interlocuteurs
priviliégés des
collectivités.



La communication est assurée le plus en amont possible par un appel à projets DETR-DSIL diffusé aux collectivités et consultable en ligne sur le site des services de l'État en Côte-d'Or :

www.cote-dor.gouv.fr » politiques
publiques » appui aux collectivités locales
» finances locales » DETR-DESIL

Les demandes de subvention et les demandes de versement des subventions DETR et DSIL sont désormais dématérialisées. Elles sont déposées sur des formulaires ouverts sur la plateforme :

demarches-simplifiees.fr

(formulaires accessibles depuis le site internet des services de l'État)

Les contacts **UTILES**

1

DETR

Pour les dossiers de demande de DETR des collectivités de **L'ARRONDISSEMENT DE DIJON**

pref-amenagement-territoire@cote-dor.gouv.fr

03 80 44 65 03
ou 03 80 44 66 19

Pour les dossiers de demande de DETR des collectivités de **L'ARRONDISSEMENT DE BEAUNE**

sp-beaune@cote-dor.gouv.fr

03 45 43 80 06

Pour les dossiers de demande de DETR des collectivités de **L'ARRONDISSEMENT DE MONTBARD**

sp-montbard@cote-dor.gouv.fr

03 45 43 80 64

Pour les dossiers de demande de DETR des collectivités de **TOUTE LA CÔTE-D'OR**

pref-amenagement-territoire@cote-dor.gouv.fr

03 80 44 65 03
ou 03 80 44 66 19

2

DSIL

Pour les dossiers de demande de DSIL et de versement des collectivités de **TOUTE LA CÔTE-D'OR**

pref-amenagement-territoire@cote-dor.gouv.fr

03 80 44 64 84

3

Fonds national d'aménagement du territoire

Pour les dossiers de demande de FNADT et de versement des collectivités de **TOUTE LA CÔTE-D'OR**

pref-amenagement-territoire@cote-dor.gouv.fr

03 80 44 64 84

4

Subventions en faveur des monuments historiques

Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté
39-41 rue Vannerie - 21000 Dijon

contact.bfc@culture.gouv.fr

03 80 68 50 50

5

Subventions des agences de l'eau

Agence de l'eau
Seine Normandie
Direction territoriale
Seine-Amont
18 cours Tarbe - CS 70702
89107 SENS Cedex
03 86 83 16 50

Agence de l'eau Rhône
Méditerranée Corse
2-4 allée de Lodz 69363
Lyon Cedex 07
04 72 71 26 00

Agence de l'eau
Loire-Bretagne
9 avenue Buffon - CS 36339
45063 Orléans cedex 2
02 38 51 73 73

6

Dotation DGD bibliothèques

Direction régionale des
affaires culturelles de
Bourgogne-Franche-Comté
39-41 rue Vannerie - 21000
Dijon

contact.bfc@culture.gouv.fr
03 80 68 50 50

7

Subventions du Fonds friches

Direction départementale des
territoires
57 rue de Mulhouse
21000 Dijon

ddt@cote-dor.gouv.fr
03 80 29 44 44

8

Subventions de l'ADEME

Agence de la transition
écologique
15 boulevard De Brosse 21000
Dijon

ademe.bourgognefranche-comte@ademe.fr
ademe.fr
03 81 25 50 00

9

Subventions de l'agence nationale du sport

DRAJES
Bourgogne Franche-Comté
8 rue Daubenton 21000 Dijon

drajes-bfc-accueil@jscs.gouv.fr
03 45 58 34 60

10

**Agence nationale
de la rénovation
urbaine**

**Direction départementale des
territoires**
57 rue de Mulhouse
21000 Dijon
ddt@cote-dor.gouv.fr
03 80 29 44 44

11

**Aides à la relance
de la construction
durable**

**Direction départementale des
territoires**
57 rue de Mulhouse
21000 Dijon
ddt@cote-dor.gouv.fr
03 80 29 44 44

12

Aides à la mobilité

**Direction régionale de
l'environnement, de
l'aménagement et du logement
Bourgogne-Franche-Comté**
15 boulevard Voltaire
21000 Dijon

03 39 59 62 00

13

**Rénovation des
aires d'accueil des
gens du voyage**

**Direction départementale des
territoires**
57 rue de Mulhouse
21000 Dijon
ddt@cote-dor.gouv.fr
03 80 29 44 44

14

Projets alimentaires territoriaux

Direction départementale des territoires
57 rue de Mulhouse
21000 Dijon
ddt@cote-dor.gouv.fr

03 80 29 44 44

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

www.cote-dor.gouv.fr

COURRIEL : pref-communication@cote-dor.gouv.fr



[@Prefet21.BFC](#)



[@Prefet21_BFC](#)

